

ATSCAF ALLIER

26^{ème} Trophée National Inter Finances de Bowling

21, 22 et 23 mai 2020

Règlement du Tournoi

Comité d'organisation

Président de l'ATSCAF Fédérale : Luc DENIS

Responsable du Service des Sports : Jean Vincent GARCIA

Président de l'ATSCAF ALLIER : Jean-Pierre CHARTRON

Responsable Section Bowling : Marie-Hélène MAGNET

Comité sportif

Thierry BIROT 06 64 24 80 25

Eric BURRI 06 31 11 39 42

Marie-Hélène MAGNET 06 80 71 97 02

Compétences du comité sportif : Organisation de la compétition sportive, règlement des litiges sportifs, proclamation des résultats et remise des récompenses.

La compétition se déroule suivant les règlements en vigueur à la Fédération Française de Bowling et de Sports de Quilles.

La compétition se déroule en équipe de 4 avec handicap.

Le handicap pour les licenciés sera celui du dernier listing 2019 de la FFSQ .

Pour les autres, il sera calculé sur les 3 premières lignes et limité à 50.

Le port d'un maillot uniforme est souhaitable.

CONDITIONS DE PARTICIPATION :

Conformément à la décision du CA de l'ATSCAF et aux décisions prises lors de l'AG 2010, la compétition est réservée aux seuls agents financiers et ayants droits (conjoint/pacsé/enfant d'agents financiers de la même association, dans la limite d'un par équipe).

Tous les participants doivent :

- Être adhérents à l'ATSCAF,
- Être à jour de la cotisation ATSCAF 2019/2020 de l'association choisie pour concourir,
- Et joindre à la fiche d'inscription leur licence 2019/2020 de la Fédération Française de Bowling ou à défaut de licence, fournir un certificat médical d'aptitude à la pratique du bowling en compétition datant de moins de 3 mois.

CALCUL DU HANDICAP

Le handicap est calculé individuellement, sur la base de 70% par rapport à la différence de la moyenne à 220.
Il sera PLAFONNE à 50 pour tous les compétiteurs.

La moyenne retenue sera pour les:

Joueurs licenciés apparaissant sur le dernier listing de la FFSQB paru avant le tournoi : celle du listing, toutes parties confondues.

Joueurs licenciés n'apparaissant pas sur le listing, et les joueurs non licenciés, leur handicap sera calculé sur la moyenne des 3 premières parties des qualifications soit : handicap = (Moyenne – 220) * 70%, arrondi au nombre entier inférieur.

CLASSEMENT

- Seules les équipes, composées d'agents financiers d'une association (avec éventuellement un ayant droit) pourront participer et être classées en grande et petite finale.
- Les équipes mixtes comportant plusieurs associations seront reversées dans la consolante, et pourront y être classées.
- Les équipes comportant plus d'un conjoint/pacsé/enfant ou, des non financiers peuvent participer au tournoi ; elles participeront à la consolante, mais ne pourront être classées.
- Le classement par équipes sera avec handicap.
- Seuls les adhérents financiers seront repris dans les classements individuels.
- Un double classement individuel aura lieu : handicap et scratch. Dans chaque classement individuel, il n'y aura pas de cumul de coupes.

La date limite de réception des engagements est fixée au **15 mars 2020**

L'original de la fiche d'inscription sera adressé à la Fédération.

Une copie sera adressée à Marie-Hélène MAGNET **par Courriel** : marie-helene.magnet@orange.fr

Tout litige ou point non prévu dans ce règlement sera tranché sans appel par le comité d'organisation.